Département Haute Savoie
Arrondissement de Saint-Julien
Canton de Gaillard
DELIBERATION N° 2025-09-02

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le 16/09/2025
ID : 074-217401538-20250908-DEL20250902-DE

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 septembre à 19h30
Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT
Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER
Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.
Absents : C. BURKI pouvoir JY. BEUCHER, Z. DA CONCEICAO pouvoir A. CHICHER.
Date de convocation du conseil municipal : 02/09/2025

Délibération N° 2025-09-02 : Marché public : affermissement de la tranche optionnelle 2 du marché de travaux de sécurisation de la RD183/Bellevue

Rapporteur : Monsieur Stéphane Marty, adjoint délégué aux travaux

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 14 avril 2025, le conseil municipal avait attribué et autorisé la signature des marchés de sécurisation de la RD183/Bellevue selon tableau ci-dessous :

Lot n°	Objet du lot	Estimation MO Euros HT	Entreprises retenues	Offres Euros HT
1A	Terrassement et VRD - tranche ferme	371.362,00 €	**Eurovia**	443.478,60 €
	Terrassement et VRD - tranche optionnelle 1	203.774,00 €		232.833,40 €
	Terrassement et VRD - tranche optionnelle 2	24.142,50 €		33.502,60 €
1B	Génie civil des réseaux secs	163.430,10 €	**Eurovia**	135.470,88 €
2	Génie électrique	70.031,80 €	**Sobeca**	66.839,50 €
Total euros HT		**832.740,40 €**		**912.124,98 €**

Il

Il avait été précisé que, pour le lot 1A, seule la tranche ferme serait affermie dans un premier temps, à l'exclusion des tranches optionnelles 1 et 2, afin de permettre un phasage cohérent des interventions et une maîtrise budgétaire progressive.

Monsieur Stéphane Marty informe que le chantier est actuellement en cours d'exécution et se déroule dans de bonnes conditions techniques et opérationnelles. Dans ce contexte favorable, et afin d'optimiser l'organisation du chantier, il est proposé d'affermir dès à présent la tranche optionnelle 2 du lot 1A, concernant l'aménagement du cheminement piéton entre Horizon Milly et la route de Bellevue.
Par ailleurs, suite aux ajustements proposés et validés par la commission travaux, le coût de cette tranche a été significativement revu à la baisse. Ainsi, le montant initialement estimé à 33.502,60 € HT est ramené à 15.995,20 € HT, ce qui permet de réaliser une économie notable tout en maintenant la qualité et la cohérence du projet global.

Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 14 avril 2025 relative à l'attribution des marchés de sécurisation de la RD183,

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le
ID : 074-217401538-20250908-DEL20250902-DE

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens techniques actuellement mobilisés sur le chantier,
Considérant l'ajustement favorable du coût de la tranche optionnelle 2 suite aux propositions de la commission travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (*messieurs Didier Simoneau et Matthieu Sarton votant contre et mesdames Christelle Mascagni et Viviane Mouchet votant abstention*),

- **Approuve** les modifications proposées par la commission travaux concernant le projet d'aménagement du cheminement piétons entre Horizon Milly et la route de Bellevue ;
- **Décide** d'affermir la tranche optionnelle 2 du lot 1A auprès de la société Eurovia pour un montant de 15.995,20 euros HT ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal de l'exercice en cours ;
- **Autorise** monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de cette tranche de marché.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT